Gazette de Baton Rouge.

PUBLIEE LE SAMEDI MATIN PAR JEAN R. DUFROCQ ET A. P. CONVERSE.

BATON ROUGE LOUISIANE, JANVIER 17, 1846.

POUR GOUVERNEUR.
Gen. WM. DEBUYS.
POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR
EDWARD SPARROW.
Pour REPRESENTANT.—
Est Baton Rouge—Danl. D. Avery.
OuestBaton Rouge—Valmont Hébert.
Pour Senateur—Comté d'Iberville.
Christopher Adams.

EST BATON ROUGE.

Mr. L'Editeur.

Vous êtes autorisé à annoncer M. John Reid comme candidat pour la place de Greffier de la cour du 3e district, sous la nouvelle constitution.

Vous êtes autorisé à annoncer M. Manuel Moreno comme candidat pour la place de Greffier de la cour du 3e. district sous la nouvelle constitution.

Vous êtes autorisé à annoncer M. Joseph W Fowler comme candidat pour la place de greffier de la cour du 3e. district sous la nouvelle constion.

Vous êtes autorisé à annoncer M. Samuel Skolfield comme candidat pour la place de greffier de la cour du 3e. district sous la nouvelle constitution.

Un grand nombre de votans.

Veuillez annoncer Mr. Archibald Stuart comme candidat pour coroner pour la paroisse d'Est Baton Rouge, sous la nouvelle constitution. *Vox populi.*

Veuillez annoncer M. Amasa Read, comme candidat pour la place de membre de la législature à la prochaine session.

Veuillez annoncer Leroy C. Morris, comme candidat pour la place de Shérif pour la paroisse d'Est Baton Rouge, à la prochaine election.

OUEST BATON ROUGE.

Mr. L'Editeur.

Vous êtes autorisé à annoncer M. E. Bargeron comme candidat pour la place de shérif pour la paroisse d'Ouest Baton Rouge sous la nouvelle constitution.

Un grand nombre de votans

Vous êtes autorisé à annoncer M. Amédée Hébert comme candidat pour la place de greffier de la cour du 4e. district sous la nouvelle constitution.

Un grand nombre de votans.

Vous êtes autorisé à annoncer M. J. V. Duralde comme candidat pour la place de greffier de la cour du 4e. district sous la nouvelle constitution.

Pro bono publico.

Mr. L'Editeur.

Veuillez annoncer Mr O Labauve comme candidat pour greffier de la cour du 4e. district, ne s'assujettissant à aucune convention vu que s'il est élu, il veut être le serviteur immédiat de tout le peuple, sans distinction de parti.

El ultimo veindo sera el primero recivido.

Mr. L'Editeur.

Vous êtes autorisé d'annoncer M. Villeneuve Blanchard comme candidat pour la place de Shérif pour la paroisse d'Ouest Baton Rouge, sous la nouvelle constitution.

Un grand nombre de votans.

Veuillez annoncer M. Louis Lafiton comme candidat pour coroner pour la paroisse d'Ouest Baton Rouge, sous la nouvelle constitution.

Plusieurs Votans.

Veuillez annoncer M. Valmont Hébert comme candidat pour représenter la paroisse d'Ouest Baton Rouge à la prochaine législature. *Le Peuple.*

Annexation du Texas.—Le Président des Etats-Unis a signé le 29 décembre dernier les résolutions du Congrès décrétant l'annexation du Texas au territoire de l'Union.

Une copie officielle de la loi a été de suite expédiée pour Galveston. C'est le capitaine Todd, ci-devant de la marine texienne, qui en est le porteur.

Les dernières nouvelles du Texas annoncent que les troupes américaines, qui, jusque là, avaient été stationnées à Corpus Christi, ont établi leur camp à San Antonio de Bejar. Cette position est la meilleure que l'on peut choisir.

Les whigs d'Est-Feliciana ont nommé leurs candidats. Ce sont M James Perkins pour le Sénat et MM Abel C Norwood, Philip Fishburn et le docteur R H Lewis, pour la Chambre.

MEXIQUE.

La goëlette mexicaine *Julia*, partie de Vera-Cruz le 30 décembre, est arrivée ce matin dans notre port: elle avait à son bord M J J Heffman, porteur de dépêches pour M Buchanan, Secrétaire d'*Etat*. Nous apprenons par cette voie que, n'en déplaise au gouvernement mexicain, M Slidell restera à son poste. Le général Paredez, à la tête de 9000 hommes, marchait sur Mexico; la capitale est bien fortifiée, et il n'y a aucun doute que Paredez soit battu. Puebla et toutes les villes de l'intérieur sont contre lui. Vera-Cruz, Tampico et Jalapa sont en sa faveur.

Nos correspondances de Mexico vont jusqu'au 20 décembre inclusivement. Nous trouvons dans l'*Amigo del Pueblo* du 13, le paragraphe suivant, publié sous la forme de *Post-Scriptum*:

"Important—On nous assure que dans ce moment le conseil entier est réuni à l'effet de consulter le gouvernement sur la possibilité de recevoir le ministre qui vient d'arriver des Etats-Unis. Nous ignorons si avant cette époque il y eut un conseil pour savoir s'il convenait ou non de consentir à la récedtion du dit ministre. Si la chose n'a pas été faite, il en résulte une responsabilite immense pour le gouvernement."

Le *Siglo XIX* du 18 décembre est plus explicite à l'endroit de l'ambassade américaine.

Voici ce que dit à ce sujet le journal précité: "Le conseil du gouvernement à la suite d'une longue délibération a prononcé le décret suivant relativement à la l'admission de M. Slidell.'

"Le gouvernement suprême arrête que le compromis passé pour la reception d'un plénipotentiaire des Etats-Unis, ayant des pouvoirs spéciaux pour traiter de l'affaire du Texas, ne l'oblige pas à recevoir un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, chargé de résider près du gouvernement, caractère sous lequel se présente *M.* Slidell, d'après ses lettres de créance.

Les deux items qui précèdent sont les seuls que nous trouvons dans nos journaux de *Mexico*, relativement à la mission diplomatique de *M.* Slidell. La nouvelle est parvenue ici cependant que le ministre américain devait rester à son poste et qu'il avait l'espoir que toutes les difficultés seraient bientôt applanies.

Nos correspondances générales gardent le silence sur la marche du général Paredez; nous n'y trouvons non plus rien qui indique que le gouvernement se prépare à se défendre, ce qui nous donne à penser que le mouvement revolutionnaire est moins sérieux qu'on le supposait jusqu'ici.

Une dépêche de Guaymas, dans l'*Etat* de Sonora, transmise de *Mazatlan* sous la date du 3 décembre, annonce que les forces du gouvernement sont parvenues à étouffer le *pronunciamento* qui s'était fait dans la première ville et à la tête duquel se trouvait le général Urrea. Après un combat dans lequel les forces de celui-ci ont été défaites, laissant sur le champ de bataille quarante morts et soixante blessés, le général Urrea s'est enfui, abandonnant son camp à la merci des vainqueurs.

Parmi les tués on cite les noms du secrétaire Olizabal y Raymon Araiza; et parmi les blessés on compte le gouverneur du département, D Francisco Andrade.

Le résultat de cette affaire est considéré comme devant amener la pacification des deux départemens de Sinaloa et Senora, et celle des Californies.

Le 12 décembre, vers trois heures de l'après-midi, le feu s'est déclaré dans l'atelier de carosserie de la rue *Montealegre*. Deux pompes furent amenées sur le lieu du sinistre; mais étant toutes deux en mauvais état, elles ne furent que d'un faible secours. Trois à quatre maisons ont été la proie des flammes.

L'*Amigo del Pueblo* s'indigne de ce que le général Arista ait accepte deux chevaux que le général Taylor lui a offert.

Courrier du 13.

Le jugement d'un ministre.—Une grave affaire, le jugement d'un ministre, vient d'occuper la cour suprême du royaume de Norwège. M. Voigt, ministre des finances, était accusé d'avoir commis une infraction à la loi fondamentale, par l'ordonnance signée de lui qui crée un nouveau droit de douane. M Lons avocat, était chargé de soutenir l'accusation; il s'est appliqué à démontrer que cette ordonnance était un acte illégal, attendu que la charte dit expressément qu'aucun impôt direct ou indirect ne peut être établi sans le consentement du peuple norwégien, consentement donné par ses représentans réunis en storting; il a conclu à ce que le ministre fût condamné à perdre la charge qu'il occupe, à payer à l'état des dommages intérêts qui seraient fixés par la cour, et aux dépens.

Un autre avocat, M Stang, a défendu le ministre; 'Ce n'est pas mon client, a-t-il dit, qui est cause; ce qui est en cause ce n'est rien, à moins que les droits constitutionnels de la couronne, droits que le storthing cherche à accaparer.'

La cour a rendu un arrêt ainsi conçu: 'Attendu que si, d'un côté, on ne saurait contester que le prévenu, M Voigt, ait mal compris ou mal interprété la loi fondamentale, il est, d'un autre côté, évident qu'il a agi de bonne foi, de sorte qu'il ne peut y avoir lieu à prononcer aucune contre lui.

'La cour acquitte le sieur Voigt, et ordonne que l'état supportera tous les dépens du procès, dans lesquels seront compris les honoraires des avocats *Lons* et *Stang*, dont le premier a soutenu l'accusation, et l'autre a présenté la défense, lesquels honoraires demeurent fixés à la somme de 300 écus de spécies (1,800 fr.) pour chacun d'eux.'

Horrible.—Un journal de Louisville rapporte un fait si horrible, qu'il est bien difficile d'y ajouter entière croyance. Il y a dix ans environ, un fou de *Monticello*, ville de cet état, fut envoyé par sa famille à la maison d'aliénés de Lexington. Peu de temps après son arrivée dans cette maison, il se montra si calme et si raisonable, que le directeur de la maison le rendit à ses parens. De retour chez lui, il redevint furieux, et sa famille se détermina à disposer de lui de manière à ne pas être plus longtemps troublée par ses actes de folie. Elle fit, en une espèce de petit *block house* très solide, entouré d'une autre construction du même genre. On y laissa une ouverture, à travers laquelle on introduisit le malheureux aliené, et, lorsqu'il fut dans l'interieur, on boucha l'ouverture, en laissant seulement un petit orifice, juste assez large pour le passage des alimens. Le malheureux fou resta, pendant dix ans, dans cette horrible prison, supportant le froid, et toutes les privations, sans vêtemens, sans feu, et n'ayant pas d'autre espoir que la mort pour echapper à ce supplice.

ABOLITION DE LA PEINE CAPITALE.

Cette cause fait de jour en jour d'immenses progrès dans les Etats-Unis. *M.* John Quincy Adams s'en est déclaré le champion dans une lettre que publie aujourd'hui une feuille de la NouvelleAngleterre, et de laquelle nous extrayons le passage suivant:

Chaque pas que je pourrai faire pour le triomphe de cette cause, je le ferai avec un inexprimable plaisir, et nonobstant l'arrêt du Tout-Puissant qui porte que quiconque tue par le glaive, par le glaive périra, la révocation de cet arrêt marquerait, si mes vœux étaient exaucés, la dernière période de la perfectibilité humaine sur la terre, et je travaillerais avec joie pour arriver à un semblable résultat. Mes plus ardentes prières sont donc pour le succès des efforts que vous faites pour arriver à l'abolition de la peine capitale, et s'il vous était possible de faire modifier les lois du pays de manière à ce qu'elles ôtent au gouvernement le droit d'enlever à l'homme la vie que lui donna son créateur, je considérerais cette modification comme l'avant-coureur de l'ère brillante où nul ne pourrait plus disposer des jours de son semblable.

A New-York, dans une immense assemblée publique qui vient d'être tenue dans l'établissement formant l'angle des rues Broadway et Lispenard, des resolution ont été adoptées à l'unanimité, portant qu'un comité par chaque district municipal serait chargé de faire circuler des pétitions demandant à la législature l'abolition de la peine capitale.

Un journal sous le titre de Spirit of the Age.

(L'esprit du siècle) a été établi pour défendre cette cause morale, philosophique et humanitaire.

Le monde artistique de Paris se préoccupe beaucoup d'un ingénieux perfectionnement apporté à la constuction des pianos droits par M Hesselbien rue Vivienne, 23. Cet habile facteur, déjà connu pour l'excellence de ses pianos à queue et carrés, a obtenu, à l'exposition nationale de 1844, une médaille d'honneur, juste récompense de la supériorité de ses pianos droits, forme maintenant en vogue. M Hesselbien vient de mettre le comble à sa réputation par la découverte d'un second clavier grave, qui, mis en mouvement par les pieds, fait entendre les basses fondamentales, et produit ainsi l'effet d'un piano joué à quatre mains.

Excentricité britanique.—On lit dans un journal de Paris:

Un *Anglais* qui avait, au mois de février dernier, fait passer sa voiture sur le dos d'une vieille femme, en face de l'église Saint *Eustache*, vient de se voir condamner à 3,000 fr. de domages-intérêts au profit de sa victime. Cette condamnation, loin de la corriger, l'a rendu bien singulièrement excentrique. Monté dans son tilbury, il fouettait frénétiquement son cheval en criant: Goddem! je veux moi écraser pour 3,000 fr. de vieilles femmes! il aurait fait du carnage, si les sergens de ville ne lui eussent prouvé, en l'arrêtant, qu'un France on n'a pas le droit de tuer le monde, même en payant.

Buenos-Ayres.—L'arrivée du mason Barney, à New-York, a apporté des nouvelles de Buenos Ayres, qui vont jusqu'au 25 Octobre. Le blocus continuait toujours; les navires marchands étaient autorisés à rester jusqu'au 1er novembre, dans le port de Buenos Ayres, mais ils devaient le quitter tous ce jour là au lever du soleil. Quelques personnes pensaient que les flotts française et anglaise commenceraient alors à bombarder la ville: ce bruit paraissait cependant n'être qu'un rêve de quelque esprit timide.

Une mère se suicidant devant ses enfant.—A la suite de contrariétés survenues entre elle et son mari, une femme d'Objat (Corrèze), jeune encore, enceinte et mère de trois enfans, s'est donnée la mort. Pendant l'absence de son mari, qui, dit-on, s'était rendu à une partie de plaisir, cette malheureuse est montée dans son grenier et s'est pendue à l'aide de deux échevaux de fil noués ensemble. Au bruit qu'elle a fait en renversant la chaise qui lui servait d'escabeau, ses jeunes enfans sont montés, et ils ont vu leur mère se débattant dans les convulsions d'une mort horrible: sa figure était rouge, ses yeux injectés, sa bouche écumante, sa langue en dehors, présentant un affreux spectacle à ses malheureux enfans.

Six enfant brulés.—Le 5 de ce mois, la maison de *M. W.* Mangum, dans le comité de Maury (Tennessee), a été la proie des flammes, et deux enfants de M. *Mangrum*, âgés de six et de quatre ans, ont peri dans cet incendie.—Le 9, à Redbank, dans la Pennsylvanie, le feu ayant éclaté dans l'habitation de M. Mac Clellan, pendant que tout le monde était endormi, les quatre fils, qui couchaient dans un grenier où il n'y avait pas de croisée, ont été enveloppés par les flammes. *L'aîné* etait âgé de 18 ans, le plus jeune de 7.

Mœurs religieuses en Perse.—Une nouvelle secte s'est dernièrement établie en Perse, à la tête de laquelle est un marchand qui revient d'un pèlerinage à la mecque, et se proclame le successeur de Mahomet. Le *Times* rapporte à ce sujet le fait suivant:

Quatre personnes ayant été surprises répétant leur profession de foi, suivant la formule par l'imposteur, furent arrêtées, jugées et reconnues coupables d'un épouvantable blasphême. On les condamna à avoir la barbe brulée: le jugement fut exécuté avec tout le zèle et tout le fanatisme qui appartiennent à de vrais Croyans. La porte de la barbe n'étant pas estimée une peine suffisante et proportionnée au délit, les quatre hérétiques furent, en outre, condamnés le jour suivant à être promenés par la ville, le visage noirci. Un *mirgazah* (exécuteur) s'empara de chacun d'eux, lui perça le nez d'un trou dans lequel il passa un cordon, et le conduisit par les rues de Schiras, tirant de temps en temps la corde avec une telle violence que le malheureux poussait des cris de douleur et implorait à tour la pitié de son bourreau et la justice de Dieu.

C'est une coutume en Perse, dans de semblables circonstances, que les exécuteurs demandent de l'argent aux spectateurs, et principalement aux marchands des bazares. Le soir, lorsque les *mirgazah* eurent leurs poches remplies, ils conduisirent leurs victimes à la porte de la ville et les laissèrent aller en liberté; après quoi les mollahs de Schiras mirent des hommes à la poursuite de l'imposteur, qui, pris et mis en jugement, nia prudemment l'accusation d'apostasie portée contre lui, et évita ainsi le châtiment infligé à ses infortunés co-religionnaires.

Mouvement important—Envoi d'un agent special dans l'Oregon.—Le paragraphe ci-après extrait du *Newbuyport Herald* du 2 du courant, annonce que le président est sur le point d'envoyer un agent spécial dans l'Orégon; dans l'état actuel de la question, cette initiative est importante.

Le Dr. White, délégué de l'Orégon et qui avait l'intention de prendre passage sur le navire qui doit faire voile de ce port, a été chargé de quelque mission par le président, et partira presqu'immédiatement, par la voie du Mexique. Ce fait est confirmé par une lettre reçue de M White luimême. Le Dr. conseille à ceux qui veulent s'emparquer pour l'Orégon, de se munir, autant qu'ils pourront le faire de linge et de meubles, car ces objets sont très chers dans l'Orégon, et encore ne peut on s'en procurer qu'à grand peine. Quant aux provisions, ajoute-il, n'ayez aucune crainte à cet égard; le pays en abonde en vivres, le saumon, de 1er choix, la venaison, le gibier etc. sont en grande quantité.

Une rixe qui produit un mariage.—On lit dans un journal du Nord: Un jeune homme faisait la cour depuis quelque temps à une jeune personne. Par des motifs qu'on ne donne pas, le *beau* voulut anticiper sur le mariage et battit la belle. Arrêté pour, assaut et batterie et ne pouvant donner caution il fut emprisonné. Ce malheur attendrit la jeune personne qui retira sa plainte et le rendit ainsi à la liberté. De son côté le jeune homme, ne voulant pas être en reste, la demanda formellement en mariage. Et ce couple était uni le lendemain.

Souvenirs intimes du temps de l'empire.

Le collier de la Reine Hortense.
(Continué du No. 48.)

Six semaines après, au moment de quitter le Bellérophon pour monter sur le Northumberland, les armes des personnes qui s'étaient attachées au sort de Napoléon furent enlevées et leurs bagages visités. On s'empara de ce qui leur appartenait, soit en argent, soit en bijoux, et lorsqu'on vint à fouiller les coffres de l'illustre prisonnier, une boite contenant 4,000 napoleons d'or fut enlevée par ordre du ministère anglais. Cette somme composait toute sa fortune avec le dépôt que l'empereur avait confié a M. Laffite avant son départ de Paris.

Tandis qu'on procédait a cette visite, Napoléon se promenait tranquillement avec M. de Las-Cases dans la galerie du vaisseau. Après avoir jeté autour de lui un regard furtif, tout en causant d'objets étrangers à ce qu'il faisait, il tira de dessous sa veste une espèce de ceinture qu'il mit dans les mains de son interlocuteur, en lui disant avec un sourire plein d'amertume:

Mon cher Las Cases, un certain philosophe grec, du non de Bias je crois, prétendait porter toute sa fortune avec lui, bien qu'il n'eût pas même de chemise; je ne sais comment il s'y prenait; moi, je porte toute la mienne sous ma veste; depuis notre départ de Paris elle me fatigue; tenez, gardez la moi. Sans répondre à l'empereur, *M.* desLas Cases prit cette ceinture qui alla se rouler sous ses vêtemens.

Ce ne fut à Sainte Hélène que Napoléon apprit à M. de Las Cases que le dépôt qu'il lui avait confié six mois auparavant sur le Bellérophon était un collier de la valeur de 800,000 francs. Dans la suite, *M.* de Las Cases parla plusieurs fois à Napoléon de le lui rendre.

Vous gênez-t-il? lui dirait l'empereur assez sèchement.

—Non, sire, répondit M de *Las*-Cases; mais...

—Eh bien! gardez le, reprenait l'empereur. Imaginez-vous mon cher, que vous avez une amulette ou un charme, et vous n'y penserez plus.

Quinze mois après, M. de Las Cases fut brutalement séparé de l'empereur.

C'etait vers la fin de novembre 1816 Comme il était auprès de Napoléon, l'huissier Saintini vint lui dire que le colonel anglais l'attendait dans sa chambre pour lui communiquer quelque chose de la part de sir Hudson Lowe. Le comte de Las-Cases répondit par un signe qu'étant avec sa majesté, il ne pouvait sortir.

Ne vous gênez pas, mon cher, lui dit obligeamment Napoléon, allez voir ce que vous veut cet homme; mais surtout revenez promptement pour diner.

M. de Las-Cases ne devait plus revoir l'empereur. Des dragons cernaient déjà l'habitation; M. de Las-Cases et son fils, qui était très malade, furent enlevés de Longwood et conduits à *Plantation*-House, où on les garda à vue jusqu'au jour de leur embarquement pour le cap de Bonne-Espérance.

En attendant, *M.* de Las-Cases était resté possesseur du fameux collier. Cette idée le tourmentait cruellement. Le temps s'écoulait; il n'avait plus que quelques jours avant de quitter Sainte-Hélène, et rien n'eût égalé son désespoir, s'il fût parti sans avoir restitué ce trésor à l'illustre captif. Mais comment faire? toute communication avec *Longwood* lui est interdite. Une idée lui vient enfin il se décide à tout risquer. Un officier anglais nouvellement arrivé à Sainte-Hélène, et auquel il avait parlé quelquefois, enhardi par sa physionomie franche et ouverte, vint sur ces entrefaites à Plantation-House; il accompagnait le gouverneur, qui était suivi de ses plus intimes agens. Ce fut le moment que choisit M de Las Cases pour exécuter son projet:

Monsieur, dit-il à la dérobée, à cet officier qui parlait assez bien le francais, je vous crois une belle âme, je vais la mettre à l'épreuve Rien dans le service éminent que vous pouvez me rendre ne peut être nuisible à vos devoirs ni à votre tranquillité; quant à moi, il y va de mon honneur, de celui de ma famille; il s'agit d'un riche dépôt que j'ai à restituer à l'empereur... Si vous voulez vous en charger, mon fils va le glisser dans votre poche.

Pour toute réponse, l'Anglais lanca au comte un coup d'œil significatif et ralentit son pas. Le jeune de Las-Cases était avec son père, il avait reçu ses instructions le collier de la reine Hortense passa aussitôt dans le poche de l'officier, presque à la vue de tout l'état-major qui s'eloignait.

Mais ce n'était pas tout: il fallait que le joyau parvint à destination; deux années s'écoulèrent avant que cela pût être.

Cependant, depuis quelque temps, l'empereur avait cru remarquer qu'il était l'objet d'une surveillance toute particulière de la part de son geôlier. il ne pouvait faire un pas hors de Longwood sans apercevoir à distance un officier anglais qui lui était inconnu quoique ce fût toujours le même. Le matin, le soir, a toute heure, cet individu semblait s'attacher à lui comme à son ombre. Cette sorte d'inquisition lui était devenue d'autant plus insupportable que cet Anglais avait plusieurs fois manifesté l'intention de lui adresser la parole. Aussi, dès qu'il le voyait s'approcher, l'empereur se hâtait il de terminer sa promenade et de rentrer sans même daigner faire attention à lui.

Un jour, il crut remarquer que l'indiscret surveillant le suivait de plus près que de coutume. Impatienté, il s'écria d'un ton d'humeur: Eh quoi! toujours cet homme!... sans cesse un espion sur mes pas!... Ne puis-je donc respirer librement un peu d'air!... Quel supplice!... " Et rebroussant chemin, il précipite sa marche, lorsque l'Anglais, qui l'avait entendu et avait doublé le pas, se trouvant à sa hauteur s'arrête tout a coup devant lui: " Sire, .. dit-il d'un ton plein de respect: -Arrière, monsieur! Arrière! vous dis je, interrompit Napoléon, en faisant un geste de mépris; il n'y aura jamais rien de commun entre moi et les vôtres! Eloignez-vous, je vous l'ordonne!

—Sire, reprit encore l'officier sans bouger de place et d'un air impassible, votre majesté se trompe. " Puis il lança comme au hasard ces mots: " *Le comte de Las-Cases... Le collier de la reine Hortense...*"

Ah! ah! dit Napoléon en s'arêrstant son tour, sans cependant lever les yeux sur l'Anglais, Eh bien, monsieur?...

—Sire, continual l' officier, que votre majesté daigne continuer sa marche sans faire attention à moi, j'ai là ce collier; depuis trois ans il ne m'a pas quitté; depuis trois ans je cherche une occasion de vous le remettre, sire. Faites que je puisse le jeter dans la forme de votre chapeau.

L'empereur se découvrit alors et se passa la main sur le front comme pour rappeler un souvenir. Au même instant, d'un mouvement aussi prompt que la pensée, l'officier jeta le collier dans le chapeau de Napoléon, en lui disant à voix basse, " *Maintenant* que votre majesté me pardonne mon importunité. J'ai rempli ma mission, Sire, vous ne me reverrez plus. Que Dieu conserve les jours de votre majesté!"

Et prenant une autre direction, l'officier anglais s'éloigna de l'empereur avec le même flegme qu'il avait à s'en approcher. Napoléon le salua avec dignité.

De quelle douce sensation le cœur de M. de Las Cases ne dut il pas être ému lorsque bien long temps après il eut connaissance de ce trait si admirable de probité de la part d'un enemi et dans une telle circonstance!

Vers la fin d'avril 1821, quelques jours avant de mourir, l'empereur fait appeler le général *Montholon* à son chevet: Mon ami, lui dit-il d'une voix faible, en attachant sur lui les regards presque éteints, j'ai ici, sous mon oreiller, un collier de grand prix qui appartient à Hortense: j'avais mes raisons pour qu'on ignorât, ici, que j'étais possesseur de ce trésor. Dès que je ne serai plus, emparez-vous-en, gardez-le, et aus itôt que vous serez de retour en France (si vous avez le bonheur de revoir la France), rendez-le à Hortense. Si les chagrins l'ont tuée, remettez-le à ses enfans, à mes neveux.

—Sire, répondit le général d'une voix pleine d'émotion, je vous le jure.

—C'est bien, dit encore Napoléon en lui serrant la main; maintenant, je puis mourir tranquille.

La maladie fit des progrès effrayans. Aussitôt que Montholon fut averti que l'empereur n'avait plus que quelques heures à vivre, il alla se placer au chevet de l'auguste victime, et là, comme une sentinelle vigilante, il attendit en silence, l'ame déchirée par d'amères douleurs, que le grand homme eût cessé de vivre. Ce moment suprême arriva; le docteur Antommarchi l'annonça par ce mot laconique et vraiment sublime: Tout est fini! Montholon, se souvenant alors de son serment, glissa sa main sous le coussin affaissé, par la tête de Napoléon, et saisit furtivement le précieux dépôt qui lui avait été légué.

Le général eut comme *M* de Las-Cases le bonheur de soustraire ce dépôt à la rapacité des alguazils britanniques, et comme lui aussi, après bien des courses aventureuses en Amérique et en Europe, il lui fut permis d'aborder aux rivages de France. Le premier soin de M. de Montholon fut d'aller embrasser sa mère, et le second de se rendre à Arenemberg pour remettre à la reine de Hollande ce collier, qui dut avoir à ses yeux la double consécration de la prospérité et de l'infortune: elle eut pour ce bijou une espèce de culte et de tendresse. Mais dans un moment d'affreuse détresse, elle se vit forcé par des circonstances impérieuses de s'en séparer. Le roi de Bavière offrit de l'acheter moyennant 23,000 fr. de rentes viageres. La nécessité fit ratifier le marché. Deux ans après, Hortense n'existait plus. *Le* roi de Bavière a donc payé 46,000 fr. seulement un joyau qui en vaut 800,000. Les rois font quelquefois d'assez bonnes affaires. Voila pourquoi ce merveilleux collier n'a pas figuré dans le testament de la reine de Hollande, sur ce dernier monument de sa tendresse maternelle, de sa bonté et de son inalterable amitié.

EMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

DRUGS,-MEDICINES, &c.

The undersigned has just prepared and received one of the best and freshest assortment of medicines and chemical preparations, &c., which he offers to sell on the most convenient terms and at lower prices than they can be obtained in New Orleans. Physicians' prescriptions, orders for plantation medicines will be put up with the greatest care.

Among the new preparations are the following:

Extract of Peruvian bark,
— gentian
— Ratanæ
— Rino
— Billadona
— Cicutæ
— Hyosiania
Balsam of Tolu—Lucinda Cordial
of Peru
of Copaiva
Pils anti-bilious, do anti fever, etc.
Powders of Ipecac, do Rhubarb,

Jalap	English Calomel
Fol. Senna	Manna
Castor oil	Blue Mass
Seidletz powders	Sulfate of quinine,
sulfate de morphine	Iodine
Iodide of potassium	Arrow-root
Saltpetre	Magnesia
Tartaric Acid	Bicarbo soda
Harrodsbourg salts	Antimonial Wine
Elexir of guille	
Vomitif de Leroy	
Purgatif de Leroy	
Blister plasters	Black lead
Perlash,	Prepared chalk
Cosmetic,	Paregoric
Laudanum,	Chloride of soda
Papier à cautère	Pois à Cautère,
Tapers,	Lobelia
Composition,	Cayenne pepper
Gum myrrh	Blacking
Varnishes	Trusses, assorted
Evans' Lancets	scarificators
Distilled water of lettuce,	
do	Cinnamon,
do	Anis seed
Oil of Lemon	Oil of Bergamotte
— of Peppermint	— of Cloves,
— of Rosmarin	
cough drops	Lime juice,

Porto wine (warranted genuine)
And all the usual medicines.
jan. 17 B. JOURDAN.

AVIS.

Le soussigné invite ceux à qui il doit à présenter leur comptes pour être liquidés, et ceux qui doivent sont priés de payer immédiatement autrement leurs comptes seront placées entre les mains de la justice pour être collectes. *F.* ARBOUR.
10 jan—49.

MONONGAHALA WHISKEY.

We have a few half barrels superior Monongahala Whiskey. Pike & Hrt.

COUR DES PREUVES,
Paroisse Ouest Baton Rouge.

Mary Karsey, veuve de feu Samuel McKnealy, ayant présenté à la cour susdite une pétition à l'effet d'être nommée Administratrice de la succession de feu son dit mari; Avis est par le présent donné à toutes personnes qui voudraient s'opposer à sa demande, de le faire savoir au Juge soussigné sous dix jours à compter de cet avis. L. FAVROT, P. J.
10 jan.—49.

E. JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE.
No. 110, rue Poydras,
Nouvelle Orléans.
Référence à L. Bonnecaze, B. Rouge.

A VENDRE.

Quelques paires de bon bœufs de tire, domptés ou faciles à dompter, élevés sur mon habitation d'ouest *Baton* Rouge, où on peut les voir; je vendrai egalement une vingtaine de vaches laitières et leurs veaux. S'adresser sur l'habitation ou à moi, à ville de *Baton* Rouge. J. P. MICHEL.
4 Oct—35.

POIDS DU PAIN,

Fixé par le maire pour la semainesuivante, La Farine étant à $6 33 le baril, 83 onces de pain pour dix sous

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour des Preuves.

Il sera vendu par le soussigné Juge de *Paroisse* et ex officio encanteur, à la dernière résidence d'Abram Phillips, décédé, dans cette paroisse, à l'heure habituelle des ventes, Mardi le 13 de Janvier 1846, la propriété ci après décrite, pour effectuer une partition entre les héritiers du dit défunt.

L'habitation sur laquelle résidait le dit défunt dans cette paroisse, à Manchac, à environ environ quinze milles au dessous de Baton Rouge, contenant deux cents arpens, et environ 80 défrichés, borné au nord par Louis Delaune, à l'est par R H Burnet, au sud par le bayou *Manchac*, et à l'ouest sur *Ward's* Creek, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Sam, négre âgé d'environ 67 ans
Hannah, négresse de 38 ans
Mace do de 36 ans
Diana do de 32 ans, et ses trois enfans Cindia de 6 ans, *Maria* de quatre ans, et Matilda de 14 mois
Theresa, négresse de 22 ans et ses deux enfans Dick 3 ans et Henry d'un an
Queen de 30 ans
Henrietta de 17 ans
Violet de 14 ans

Aussi, ustensiles aratoires, meubles de maison et de cuisine, voiture, &c.

Conditions de la vente.—La plantation à un, deux, trois et quatre ans de credit du jour de la vente. Les esclaves un cinquième comptant, la balance à un crédit d'un, deux et trois ans. Pour la propriete personnelle, toutes sommes de dix piastres et audessus à un crédit d'un an du jour de la vente en billets endossés à la satisfaction des parties intéressées, payable en banque, et hyothèque réservé sur la terre et les esclaves jusqu'au paiement final, les billets portant intérêt de 3 pour cent de leur échéance au parfait paiement. Le comptant doit être payé lors de l'adjudication, et les billets avec sécurités fournies en même tems, autrement la propriété sera immediatement vendue au risque de l'acquéreur.

décembre 13 CH. TESSIER, P J.

Dissolution de Société.

Le public est prévenu que la société Dupuy & Cie., sera d'un commun accord dissoute au 31 décembre prochain, le sieur B. Dupuy et C A Choppin, prenant chacun leur particulier.

Les personnes à qui il peut être dû peuvent se présenter immédiatement, et celles qui doivent pourrent régler indifféremment avec l'un ou l'autre des ci-devant associés.

décembre 27, 1845.

AVIS.

C A Choppin s'étant procuré un boulanger des plus experimentés, prévient le public et ses amis en particulier qu'il continuera la boulangerie, et qu'à dater du 1er janvier 1845, la meme charrette grise conduite par Jean Ducost, portera le pain au domicile.

Il prend aussi cette occasion pour offrir ses remerciments pour l'encouragement qu'a recu jusqu'à ce jour la société Dupuy & Co., et maintenant qu'il va prendre son particulier, il fera tout ce qui dépendra de lui pour en meriter la continuation. décembre 27, 1845.

Sardines.—à vendre par
11 oct—36. Stephen Henderson

Melasse.—en barils et demi-barils à vendre par Stephen Henderson.
25 nov.—17.

FOURAGE.

Cent balles de fourage à vendre.
S'adresser à
STEPHEN HENDERSON.
sept 20—33.

MOULIN A SCIE.

Le propriétaire informe le public en general qu'il a achevé les réparations à son moulin, et qu'il est prêts à exécuter les ordres qui lui seront confiés, avec promtitude. Bois de toutes dimensions planches constamment en vente pour comptant *seulement*.

FREDERIC ARBOUR
mai 10 14

STATE OF LOUISIANA.
Parish of East Baton Rouge.

Pursuant to a proclamation from his Excellency Alexander Mouton, Governor of the State of Louisiana, an election will be held at the several election precincts in the parish of East Baton *Rouge* on the third *Monday* of January and the two following days for a governor, lieutenant governor, one senator, three members of the legislature, a sheriff, a coroner and a clerk of the district court, according to the new constitution and for the time specified therein.

The election will be held the first day at Mrs. Townsend's, Plains, and at Jas. S Willis, Manchac; the second day at Forbes', and the third day at the court-house, superintended by the different inspectors appointed by the police jury for that purpose.

dec 20 CH. TESSIER, P. J.

Sirop de Batterie.—*En* petits barils d'une bonne qualité à vendre par
25 nov—47. Stephen Henderson.

Arrêtée par Michel Grappari. une vache couleur brune marque au fer indéchiffrable, *smooth crop* et fente dans l'oreille gauche et son veau. Le propriétaire est requis de la retirer en se conformant à la loi.
J. R. DUFROCQ, Rangeur.
8 nov. 40.

MAIS EN SACS.—à vendre par
25 oct—38. Stephen Henderson

MULETS A VENDRE.

Le soussigné informe les habitans et autres qui ont besoin des mulets, qu'il en a 60 à vendre au Penitentiaire de la Louisiane, à bas prix pour du comptant,

A. P. WILLIAMS, Jr.

A VENDRE.

Pour cause de départ, à des conditions très avantageuses:

UNE PHARMACIE bien fournie

S'adresser au Dr. G. Seutenne. qui saisit cette occasion pour inviter toutes les personnes qui lui doivent à venir régler dans le plus bref délai. 43

EPAVE.

Il a été arrêté le 27 décembre dernier par Mr Wm White a environ 10 milles audessous de la *Maison* de Cour de cette paroisse un cheval americain de couleur sâgue, âgé environ de 10 a 12 ans, ayant du blanc aux deux pieds de derriere, au front une petite lune blanche, lequel cheval s'il n'est pas reclamé dans les trente jours de la publication du present avis conformement aux reglements du juri de police de cette paroisse, sera exposé en vente publique par le sousigné a son Bureau le 2 Mars prochain a 10 heures A M. condition de la vente au comptant.

ROSEMOND HEBERT.

Ouest Baton Rouge 5 jan.—49 1846.

THOMAS BARRET,
Marchand Commissionnaire.
No. 11, Vieille Levée.
33 Nouvelle Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse Ouest Baton Rouge.

En vertu d'une proclamation de son excellence le gouverneur de cet état, une election sera tenue dans cette paroisse le troisième lundi de Janvier 1846 et les deux jours suivans, pour élire un gouverneur, un lieutenant gouverneur, un sénateur pour le comté d'Iberville, un représentant à la législature, un shérif, un coroner, et un greffier de la cour de district, conformément à la nouvelle Constitution.

L'élection se tiendra le premier jour chez M. Etienne Le Bail. Le second jour au billiard de J. Labadie & Cie, et le troisième jour à la maison de cour. Les Polls reront ouverts chaque jour dans's 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi. *L.* FAVROT, P J

16 décembre, 1845.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Est Baton Rouge.

En vertu d'une proclamation de son excellence le gouverneur de cet état, une élection sera tenue dans cette paroisse, le troisième lundi de janvier 1846, et les deux jours suivans, pour élire un gouverneur, un lieutenant gouverneur, un sénateur, trois représentans à la législature, un shérif, un coroner, et un greffier de la cour de district, conformément à la Nouvelle Constitution.

L'élection se tiendra le premier jour chez madame Townsend aux Plains et chez Jas S Willis, à Manchac, le second jour au district Forbes, et le troisième jour à la maison de cour, sous la surveillance des inspecteurs nommés par le juri de police.

dec 20 CH TESSIER, P J

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour des Preuves—Paroisse d'*Est* Baton Rouge.

Daniel D Avery exécuteur testamentaire de la dernière volonté et testament de dame *Mary* Lakin, décédée, ayant déposé dans la cour des Preuves le compte de son administration dans la succession de ladite défunte. Avis est par le présent donné a tous ceux intéressés de faire connaitre leurs raisons dans les dix jours qui suivront le present avis, pourquoi le dit tableau ne serait pas homologué et fait le jugement de la cour.

dec 20 Ch. Tessier, P. J.

Arrêté par Daniel Hawsey, à environ 22 milles de Baton Rouge, une genisse, âgée de 2 ans, baidoré, sans marque au fer visible, *swallow fork* et *underbit* dans l'oreille gauche, *underslope* dans la droite. Le propriétaire est requis de la retirer en se conformant à la loi J. R DUFROCQ, Rangeur

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour des Preuves, *Paroisse* d'Est Baton *Rouge.*

Attendu que John Randolph s'est adressé a la susdite cour, pour être nommé administrateur de la succession de John *Randolph*, senr. décédé. *Avis* est par le présent donné à tous ceux intéressés de présenter leurs raisons dans le courant de dix jours de cette publication pourquoi la prière du petitionnaire ne serait pas accordée. CH. TESSIER P. J.

18 oct.—37.

PACKET REGULIER,
Entre la Nouvelle Orléans et Bayou Sara.

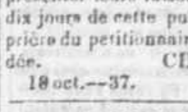

Le steamboat BELLE CREOLE, capt. J. Scott, partira, tous les Dimanches à dix heures précises du matin, de la Nouvelle Orléans, et ira jusqu'à Tunica; de là il reviendra a Bayou Sara, où il séjournera jusqu'au *Mercredi* matin, d'où il partira aux heures ordinaires pour la Nouvelle Orléans. Soit en montant, soit en descendant le fleuve la Belle Creole s'arrêtera à chaque poste intermédiaire, et de plus elle s'arrêtera sur la côte chaque fois qu'on l'appellera.

Tout le monde est invité à visiter ce beau bateau et à s'assurer par soi-même qu'il est le plus comfortable et le plus solide de tous ceux qui font ce trajet.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour des Preuves—*Paroisse* d'Est Baton *Rouge.*

Succession de Philip Boyle, décédé.

En vertu d'un ordre de l'hon juge de la cour des preuves dans et pour la paroisse d'Est Baton Rouge, il sera vendu par le soussigné juge de paroisse et *ex officio* encanteur, à la maison de cour dans la ville de Baton Rouge, Mardi, le 10 février 1846, à l'heure habituelle des ventes, la propriété suivante appartenant à la succession de Philip Boyle, décédé, savoir, lot no. 20 dans l'ilet no. 2, situé dans cette partie de la ville de Baton Rouge, arpentée par Aubert. Aussi un certain l'ot de terre aux proche la ville de Baton Rouge, dans cette section connue district Grasse, désigné sur le plan arpenté par Messrs Gates & Newcomb comme carré no 5.

Conditions—La dite propriété sera vendue à un credit d'un à deux ans, l'acquéreur donnera ses billets, bien endossés avec hypothèque retenu et huit pour cent d'intérêt, jusqu'au paiement final.

jan 10 CH. TESSIER, P J

MOLASSES AND SALT.

100 Sacks of coarse and fine salt molasses barrels and half barrels for sale by *Tomlinson & Pabin.*